

Etaient présents ou représentés:

Collège régional : Marc CARBALLIDO, Josée SOUQUE, Martin MALVY.

Collège départemental : Henri NAYROU, André ROUCH, Augustin BONREPAUX, Pierre AURIAC-MEILLEUR.

Collège communal : André VIDAL, Pascale MAGNE, Catherine WERSINGER, Jean Claude BABEL, Denis LOURDES, Georges GARRIE, Martine PAPAIX, Roger GARCIA, Christiane LABATUT, Michel ANE, Henri ANDRIEU, Catherine LACROIX, Thierry VERGE, Béatrice CROS, Annie ALZIEU, Jean Louis LASSERRE, Jean Claude COUMES, Pierre FORTIER, Michel BORREL, Philippe ERTZBISCHOFF, Laurence DEGRAVES, Marie Claire BEUVIN, Mickaël STEPHAN, Jean Marc BAZY, Serge DUMAS, Robert ZONCH, Jacques DUPUY, Robert ROUDIL, Benjamin WEISS, Antoine VILLENEUVE, Violaine RICHL, Hervé CLAUSTRES, Henri FONTA, Rachel MICHNA, Franck WATTS, Gérard DENAT, Simon BAVARD, François MOREAU, Madame Monique BOUTONNIER, Monsieur Stéphane SANCHEZ, Nathalie MOLINIER, Jean Paul ROUQUIER, Jean Jacques MARFAING, Claude TERON, Alain GALY, Marie Line SANCHEZ, Bernard SOUM, François CALVET, Annick TALIEU, Georges POULET, Rose BALAGUE, Evelyne GOURONG, Raymond BERDOU, Sophie PAUMIER, Gérard GALY, Jean Louis BOULET, Marc DELANGRE, Denis BELARD, Angélica SENTENAC, Yvan GROS, François BUTTET, Céline COSTES-SCHNEIDER, Jean Louis VIGNEAU, Thierry RESPAUD, Christelle ISPA, Ginette BUSCA, Claude PUJOL, Kay MONTAGNE, Annie MICHEL, Aimé GALEY, Magalie TERRAIL, Denis ROUSSEAU, Louis TESSARO, Vincent ROZES, Laurence JOUBERT-SOULA, Patricia RABY, Jean Paul MOLINA, Gérard GRANGER, Nathalie PELLERIN, Pierre SOULA, Laurent MILHORAT, François MURILLO, Jean Pierre MORERE, Christel LLOP, Thierry TOURNE, Francine SOUM-DOUILLET, Christian ROUCH, Francine TESSARO, Anne TOUGNE, Jacqueline DEBUSSCHERE, Jean Claude SOUM, Guillaume JOLIBERT, Richard DANIS, Arnaud GALLOT-LAVALLEE, Thierry TARIOL, Mathieu GALY, Fabienne GILOT, David CLAUSTRES, Philippe LANOIR, Francis JOFFRE, Robert MOUREAU, Colette ROMIER, Gérard PIQUEMAL, Madeleine SOUQUET, Georges MARROT, Gabriel FAURE, Michel GIESSNER, Roger BUSCA, Roland BERNIE, Pascale DEJEAN, Jean MAGALAES, Denis PALLISER, Pierre BOUCHE, Monique CHARLES, Nathalie BIDOT, Julien SOUQUET, Didier PIQUEMAL, Ginette DEGEILH, Marie Laure DUFOUR, Eric DELPY, René CLERC, René PUJOL, Alain SERVAT.

Collège des Etablissements Publics : Philippe LETURCO, Jean Luc MIROUZE, Joseph CALVI, Maurice JAMMY.

Excusés ou absents :

Collège régional : Rolande SASSANO, Paul Louis MAURAT.

Collège départemental : Bernard PIQUEMAL.

Collège communal : Denis PUECH, Gérard PONS, Sylvie PREVOST GROCHULSCKY, Léon LOUBET, Daniel FURRET, Mathieu PUIGCERDOS, Guilhem FABRA, Aline LONG-TORRELL, Jean Louis EYCHENNE, Léon Pierre GALY GASPARROU, Emile DOUMENC, Daniel BOULANGER, Laurent GALEY, Louis CAMEL, José GARCIA, Simone ROUX, David DESCOINS, Roland MOLE.

Collège des Etablissements Publics : Michel ROQUES, Cédric COUZINET, Didier LEMASSON, Josiane GOUZE-FAURE, Guy FREBY, André PECHIN.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de préfiguration du PNR s'est réuni le jeudi 17 avril 2008 à Montégut Plantaurel. Catherine WERSINGER est désignée secrétaire de séance.

Monsieur CARRIERE, Maire de Montégut Plantaurel accueille les participants et leur souhaite la bienvenue. André ROUCH, Président du Syndicat Mixte prend le relais. Il salue les nouveaux délégués désignés suite aux élections de mars dernier et leur souhaite la bienvenue dans les instances du projet de Parc. Il fait par la suite procéder à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Président indique que les échéances électorales des semaines passées impliquent de renouveler la composition du Bureau s'agissant des délégués du collège des communes et du collège du Département. Les statuts du Syndicat Mixte (art. VIII-1) fixent leurs nombres respectifs à 13 et à 4.

Dans un premier temps il annonce que le Département a fait connaître la liste des quatre délégués qu'il propose afin de siéger au Bureau ; il s'agit de messieurs ROUCH, NAYROU, PIQUEMAL et BONREPAUX. Le Président soumet cette liste au vote du Comité Syndical, qui en délibère à l'unanimité.

Il propose par la suite de faire procéder à l'élection des délégués des communes. En préalable il insiste sur le souhait d'aboutir à une composition équilibrée du Bureau et invite l'Assemblée à prendre en compte le souci d'équilibre géographique dans l'origine des délégués siégeant au Bureau.

Par ailleurs, il signale le souhait que l'élection puisse se dérouler « en bonne intelligence », à l'échelle de chacun des territoires composant le périmètre d'étude du Parc naturel régional. Au cas où plusieurs candidats seraient issus du même territoire (périmètre des communautés de communes), il demandera aux délégués de la zone concernée de se retrouver entre eux pour désigner leur candidat(e), qui sera ainsi proposé au Comité Syndical pour siéger au Bureau.

Ces principes ayant été annoncés, le Président procède à l'appel à candidatures et invite les divers candidat(e)s à se présenter.

Deux candidats s'étant exprimés sur le secteur du Bas Salat, les délégués des communes concernées se retrouvent en marge de la réunion, lors d'une suspension de séance, et procèdent par vote à bulletin secret à l'élection de la déléguée qui sera proposée pour siéger au Bureau. Par ailleurs, les délégués des communes correspondant à la communauté de Val'Couserans se concertent entre eux pour proposer leur candidate au Bureau.

Une fois la liste de treize noms établie, le Président la soumet à l'approbation du Comité Syndical qui élit ainsi à l'unanimité mesdames et messieurs BERDOU, CROS, BUSCA, DANIS, MICHNA, MURILLO, BAVARD, PIQUEMAL, PIQUEMAL, VIGNEAU, SOUQUET, TERON et ZONCH en tant que représentants du collège des communes au Bureau du Syndicat Mixte.

Le Bureau étant ainsi reconstitué, le Président souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres et les informe que le Bureau sera notamment amené à se réunir dans l'intervalle des réunions du Comité Syndical, en particulier pour les préparer.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Président annonce qu'il convient de procéder à l'élection du Président, en application de l'article X des statuts. Il appelle le doyen et le benjamin de l'Assemblée afin qu'ils fasse procéder à cette élection et leur confie le soin d'animer la réunion sur le sujet.

Monsieur VILLENEUVE, Maire de BURRET, et Monsieur JOLIBERT délégué de SAINT MARTIN DE CARALP font procéder à l'élection du Président ; ils appellent les candidatures. André ROUCH se porte candidat. Sa candidature est soumise au vote.

A l'unanimité, André ROUCH est élu Président du Syndicat Mixte.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu de la précédente réunion, le 8 février à Rimont est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Président annonce que la commission d'enquête chargée de l'Enquête Publique sur la Charte vient de livrer ses conclusions, et propose au Comité Syndical d'en prendre connaissance de la manière la plus complète possible.

Sophie SEJALON, Chargée de Mission, relate les conditions et modalités selon laquelle l'enquête publique s'est déroulée ; elle détaille notamment les démarches de communication et d'information qui ont précédé le déroulement de l'enquête. Elle développe également la nature et le nombre des observations émises, et les différents types d'avis formulés. André ROUCH annonce qu'au regard des observations formulées, et des éléments du dossier, la commission d'enquête a rendu un avis favorable sur la Charte du Parc naturel régional. Il signale qu'il s'agit d'un encouragement pour le projet. L'avis rendu est assorti de recommandations, destinées à consolider la Charte et à aider à son approbation et sa mise en œuvre. Les recommandations sont présentées alternativement par André ROUCH et Matthieu CRUEGE, qui apportent au besoin des précisions quant à la prise en compte (à venir ou d'ores et déjà réalisée) des recommandations de la commission d'enquête.

Le Président signale que le rapport de la commission d'enquête sera transmis par le Président du Conseil Régional à l'ensemble des communes. Les communes devront les mettre à la disposition du public.

Le Syndicat Mixte réalisera les ultimes adaptations du projet de Charte à la lumière des observations de la commission d'enquête et de celles portées sur les registres. Le Président prévoit que le projet de Charte puisse être ainsi finalisé dans les prochaines semaines, afin que le Président du Conseil Régional puisse solliciter les collectivités et leur demander de l'approuver. Il rappelle l'objectif d'une création du Parc à compter de la fin de l'année ou du début de l'année prochaine.

LOGO DU PARC

Le Président rappelle que dans ses précédentes séances depuis juillet 2007, le Comité Syndical s'est attaché à définir le contenu du logo du Parc, son graphisme devant répondre à une charte graphique nationale commune aux Parcs naturels régionaux.

Matthieu CRUEGE précise le cadre graphique auquel doit répondre le logo. Sur cette base, suite à un appel à propositions et à la présentation de premières propositions graphiques, le Comité Syndical s'est prononcé lors de sa séance de février dernier pour un logo représentant un éleveur sur fond de montagne.

Il présente de nouvelles propositions graphiques, réalisées par un graphiste professionnel et les soumet à l'examen du Comité Syndical. Les options présentées sont soumises au vote, chaque délégué se voyant remettre un feuillet sur lequel figurent les projets présentés et étant invité à identifier sa sélection. Au terme du dépouillement le Comité Syndical entérine le choix du logo arrivé en première position et représentant un berger et une brebis face à face sur fond de montagne.

POINT SUR L'ACTIVITE DU SYNDICAT

Le Président signale qu'il souhaite que les délégués, en particulier les nouveaux délégués puissent avoir une connaissance complète de l'activité du Syndicat, de son fonctionnement et de ses moyens. Au moyen d'une vidéo projection, Matthieu CRUEGE développe le programme d'action 2008 du Syndicat Mixte, portant sur l'approbation de la Charte, l'information sur le projet PNR et la conduite d'actions de préfiguration en lien avec les différents partenaires du Parc. Il présente également les différents moyens du Syndicat Mixte en particulier les agents de l'équipe technique et leurs missions respectives.

Le Président informe les délégués qu'il se tient à leur disposition pour toute précisions qu'ils pourront souhaiter.

POINTS DIVERS

Marc CARBALLIDO Vice Président Délégué, rappelle le fort engagement de la Région Midi Pyrénées dans les Parcs naturels régionaux, et sa forte implication pour les épauler. Il insiste sur la bonne marche du projet de PNR et sa confiance quant à une issue positive, désormais très prochaine. Il revient sur les conclusions des commissaires enquêteurs relatives aux Organismes Génétiquement Modifiés et les met en perspective avec les débats parlementaires actuels concernant la législation sur les OGM. Il signale l'impérieuse nécessité de préserver d'une contamination par les OGM les productions traditionnelles, les filières de qualité et l'agriculture telle qu'elle se pratique dans le Parc. Il invite chacun des délégués et chacun des conseils municipaux à être extrêmement vigilants sur le sujet.

Christian SUERE, Secrétaire Général de la Sous Préfecture de Saint Girons signale que le projet de Parc se présente sous les meilleurs augures, note l'importante participation aux assemblées du Parc et fait part de l'appui de l'Etat à la démarche en cours. Sur un plan plus personnel il manifeste son intérêt pour les différentes initiatives engagées ou susceptibles d'être engagées par le Parc afin d'aider au maintien et à la valorisation des races domestiques locales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Elle est suivie d'un buffet de produits locaux du Plantaurel.

Le Secrétaire de Séance
Catherine WERSINGER

Le Président
André ROUCH